

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2019**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 04 NOVEMBRE 2019 À 19H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert

MAIRE

**MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Jimmy Royer siège 4  
Dany St-Amant siège 5  
Julien Bussièrès siège 6

**ABSENT**

Pierre Tétrault siège 3

Étaient également présentes : Karine Boucher, directrice générale  
Manon Beauchemin, greffière

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 2.1 Séance ordinaire du 7 octobre 2019
- 3. ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**
- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. CORRESPONDANCE**
  - 5.1 Correspondance reçue au cours du mois octobre 2019
- 6. COMPTE-RENDU**
  - 6.1 Comités Ville
  - 6.2 Valcourt 2030
- 7. URBANISME - DEMANDE AU CCU**
  - 7.1 Avis de motion et Dépôt du projet de règlement 615 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale
  - 7.2 Avis de motion - Règlement d'urbanisme 560-10, 561-2 et 616
  - 7.3 Adoption des projets de règlements d'urbanisme et fixant la date de l'assemblée publique de consultation
  - 7.4 Entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique 2020
  - 7.5 1142 place des Mélèzes - Dérogation mineure
  - 7.6 974 rue St-Joseph - Retour sur la modification de la pente de toit
  - 7.7 1010 rue St-Joseph - Projet d'agrandissement du bâtiment principal

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 7.8 1200 rue St-Joseph - Redevance pour fins de parcs ou terrains de jeux
- 7.9 1200 rue St-Joseph - Demande de contribution financière
- 8. ADMINISTRATION**
- 8.1 Dépôt de l'état comparatif
- 8.2 Changement de désignation de deux services municipaux
- 8.3 Confirmation de la divulgation des intérêts pécuniers des membres du Conseil municipal
- 8.4 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 611-1
- 8.5 Fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et l'Aréna - Période des fêtes
- 8.6 Grand Prix Ski-Doo de Valcourt Demande de services
- 8.7 Offre de service - Servitudes suite à l'enfouissement des fils sur la rue St-Joseph
- 8.8 Bâtisse sise au 1019 rue St-Joseph - Acceptation de soumission pour refaire le plancher
- 8.9 Rénovations de l'Hôtel de Ville - Autorisation de paiement certificat no 3
- 9. DEMANDE AU CONSEIL ET DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**
- 9.1 Club Quad de la MRC du Val-Saint-François - Demande pour prolonger la permission de circuler dans les rues permises
- 9.2 Demande pour vente du lot 3 961 152
- 9.3 Cahier portrait du Val-Saint-François - Demande de publication
- 9.4 Centre d'action bénévole de Valcourt et région - Demande de contribution financière
- 9.5 Trans-Appel - Demande d'adhésion 2020
- 9.6 Programme trio étudiant Desjardins pour l'emploi - Édition 2020
- 9.7 Maison des Jeunes l'Initiative Inc. - Demande de contribution financière
- 9.8 Grand Prix Ski-doo de Valcourt - Demande de renouvellement de l'entente
- 9.9 Grand Défi Desjardins 2020 - Demande de contribution financière
- 9.10 École secondaire L'Odysée - Demande d'accès gratuit au Centre communautaire
- 9.11 Maison de la Famille Les Arbrisseaux - Demande de contribution financière
- 9.12 Ski de fond Val Plein Air - Demande d'accès gratuit au Ciboulot
- 9.13 Demande de formation - Préparation à la retraite
- 10. SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES**
- 10.1 Projet Pumprack - Autorisation de paiement
- 11. TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU**
- 11.1 Avis de non renouvellement - Entente de location du terrain et emplacement pour entreposage
- 11.2 Fourniture de matériaux - Présentation et acceptation de soumission
- 11.3 Entente de services pour la disposition des biens excédentaires - Centre de services partagés du Québec

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- 11.4 Demande de subvention dans le cadre du programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale)
- 11.5 Offre de service - Plans et devis pour la réfection des étangs aérés de la station d'épuration
- 12. AFFAIRES DIVERSES**
- 12.1 Adoption du Plan de sécurité civile - Mis à jour
- 13. VARIA**
- 14. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### 283-19-11-04 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE L'ordre du jour, de la présente assemblée, soit accepté, tel que présenté et avec les ajouts suivants :

**PROGRAMME FIMEAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHAMPLAIN**

**PROGRAMME FIMEAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE  
TRAVAUX DE RÉFECTION USINE D'ÉPURATION DES EAUX**

**DÉMISSION - JOURNALIER CLASSE 1 SAISONNIER AUX  
TRAVAUX PUBLICS**

**LETTRE D'ENGAGEMENT AU SOUTIEN DU QUOTIDIEN LA  
TRIBUNE**

ADOPTÉE

### 284-19-11-04 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 OCTOBRE 2019**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 octobre 2019, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2019 soit accepté ;

ADOPTÉE

285-19-11-04

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

SUR PROPOSITION FAITE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE la liste des comptes à payer au 31 octobre 2019 soit acceptée,
- QUE le trésorier soit autorisé à émettre les chèques en conséquence de la Ville de Valcourt, tel que présenté en Annexe « A » totalisant la somme de 395 881.42 \$ trois cent quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-un dollars et quarante-deux cents.

**Certificat de disponibilité de crédits**

Paul Roy, Trésorier

Date

ADOPTÉE

286-19-11-04

**CORRESPONDANCE**

Madame la Directrice générale présente la correspondance du mois.

Une liste de toute la correspondance reçue est transmise aux conseillers en annexe.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

- QUE monsieur le conseiller Dany St-Amant assistera à la visite privée du Muséomix Québec, le 08 novembre prochain au Musée de l'ingéniosité J.Armand Bombardier;
- QUE le Conseil municipal autorise une participation au Méchoui pour la Fondation de l'Odysée le 09 novembre prochain ou l'équivalent du montant d'une participation en contribution financière;
- QUE le Conseil municipal autorise messieurs Renald Chênevert, maire et Jimmy Royer Banquet au Banquet de lancement de la 38<sup>e</sup> édition du Grand Prix, Ski-doo de Valcourt, le jeudi 23 janvier 2020 au Centre communautaire. Coût : 160 \$
- QUE la correspondance numéro 8 venant de la Commission scolaire des Sommets soit reportée à une prochaine séance du Conseil.

ADOPTÉE

287-19-11-04

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 615 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

Monsieur le conseiller Dany St-Amant, par la présente

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le **RÈGLEMENT 615 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**
- dépose le projet du règlement **RÈGLEMENT 615 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

288-19-11-04

### **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT D'URBANISME 560-10, 561-2 ET 616**

Monsieur le conseiller Dany St-Amant

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, les règlements suivants :
  - **560-10 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
  - **561-2 «Amendant règlement de lotissement 561»**
  - **616 «Règlement sur les usages conditionnels»**

Une dispense de lecture est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

Une copie des projets de règlement est remise aux membres du Conseil et disponible dans la salle ce soir, le tout conformément à la loi. De plus, celui-ci peut être consulté au bureau de la Ville de Valcourt.

ADOPTÉE

289-19-11-04

### **ADOPTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS D'URBANISME ET FIXANT LA DATE DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter les 1<sup>ers</sup> projets de règlement d'urbanisme portant les numéros :

- **560-10 «Amendant le Règlement de zonage 560»**
- **561-2 «Amendant règlement de lotissement 561»**
- **616 «Règlement sur les usages conditionnels»**

Copie de ces projets de règlement sont joints à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 03 décembre 2019, à 18 h00, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera les 1<sup>ers</sup> projets desdits règlements et les conséquences de leur adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

ADOPTÉE

290-19-11-04

**ENTENTE INTERMUNICIPALE EN MATIÈRE D'URBANISME ET DE GÉOMATIQUE 2020 - MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS**

ATTENDU QUE la MRC du Val-Saint-François offre de conclure une entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020;

ATTENDU QUE cette entente est une proposition pour la réalisation de la révision et/ou de dossiers ponctuels en matière d'urbanisme et de cartographie;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt désire participer à cette entente aux conditions suivantes :

Ressource rédaction et support conseil : 50 \$ / h  
Ressource cartographie et assistance technique 30 \$ / h

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt adhère à l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme et de géomatique aux conditions ci-dessus mentionnées.

QUE la Ville de Valcourt réserve un montant de 1 600 \$ pour l'année 2020 selon la répartition suivante :

20 heures Ressource rédaction et support conseil  
20 heures Ressource cartographie et assistance technique

ADOPTÉE

291-19-11-04

**1142 PLACE DES MÉLÈZES - DÉROGATION MINEURE MARGE AVANT DÉROGATOIRE DU BÂTIMENT PRINCIPAL**

ATTENDU QU' une demande de dérogation mineure a été déposée pour la marge avant dérogatoire du bâtiment principal au 1142, place des Mélèzes;

ATTENDU QUE le certificat de localisation préparé par Jean-François L'Hérault, arpenteur-géomètre (Dossier : 28045; Minute : 1476) représente une marge de recul avant de 9,36 mètres;

ATTENDU QUE la marge de recul avant minimale dans la zone R-24 est de 10,7 m;

ATTENDU QUE les travaux de construction du garage attenant a fait l'objet d'un permis de construction (#1994-59);

ATTENDU QUE la dérogation mineure est requise pour compléter une transaction immobilière en cours et que le préjudice serait sérieux en cas de refus;

ATTENDU QUE la demande n'a aucun impact sur les propriétés voisines;

ATTENDU QUE le garage attenant respecte les autres normes du règlement de zonage;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- ATTENDU QUE la demande n'est pas située dans une zone soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité civile;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'autoriser la dérogation mineure suivante :
- *Autoriser une marge de recul avant de 9,36 mètres.*
- ATTENDU QUE la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte d'accorder la dérogation mineure suivante pour la propriété suivante :
- Identification du site concerné :
- Lot 1 824 238 du cadastre de Québec, sis au 1142 place des Mélèzes, Ville de Valcourt dans la zone R-24.
- Nature et effets :
- ✓ Autoriser une marge de recul avant de 9.6 mètres
- ADOPTÉE

292-19-11-04

### 974 RUE ST-JOSEPH - RETOUR SUR LA MODIFICATION DE LA PENTE DE TOIT

- ATTENDU QU' un permis a été émis pour le remplacement du patio situé en cour latéral (Permis #2019-06-0045);
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue St-Joseph et que tout certificat d'autorisation, à l'exception des enseignes, d'abattage d'arbre, d'installation d'une piscine ou d'un spa et de démolition d'une construction, est assujéti au PIIA;
- ATTENDU QUE lors de la rencontre du 25 septembre dernier, les membres du CCU ont remarqué que le toit situé au-dessus du nouveau patio avait une pente d'orientation différente par rapport aux plans déposés lors de la demande de permis;
- ATTENDU QUE l'inspecteur municipal a été mandaté, en vertu de la résolution 1232-25-09-19, à obtenir des renseignements de la part des propriétaires relativement à ce changement d'orientation de pente;
- ATTENDU QUE selon les propos de la propriétaire, la pente de toit a été modifiée afin d'éviter une pente plus forte, un toit beaucoup plus haut et pour éviter des contraintes de construction avec les autres pentes adjacentes de toit;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au Conseil municipal d'autoriser la modification du permis numéro 2019-06-0045 avec la modification de l'orientation de la pente de toit;
- ATTENDU QUE les recommandations du CCU doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal ;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU soit,  
**Propriété :** 974 rue St-Joseph  
**Objet :** Autoriser la modification du permis 2019-06-0045 avec la modification de l'orientation de la pente de toit.

ADOPTÉE

293-19-11-04

### 1010 RUE ST-JOSEPH - PROJET D'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU' une demande de permis a été déposée afin de procéder à l'agrandissement du bâtiment commercial comprenant des bureaux de professionnels (avocats-notaires);

ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;

ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujetti au PIIA de la rue St-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie de permis d'agrandissement, est assujetti au PIIA;

ATTENDU QUE les travaux visent à :

- Agrandir le bâtiment municipal, sur une largeur de 25 pieds (environ 7,62 mètres) par une profondeur de 23 pieds (environ 7,01 mètres), afin d'ajouter un espace d'entreposage pour les dossiers et documents ;

ATTENDU QUE la classe d'usage A.1 – Bureaux de professionnels du groupe d'usage commercial est autorisée en vertu de la grille des usages et normes d'implantation de la zone;

ATTENDU QUE la demande est conforme au plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement de PIIA prévoit à l'article 8.1 : « Objectifs généraux  
d) Contribuer au maintien du cœur villageois en favorisant l'architecture commerciale, la mixité des fonctions et en permettant un outil flexible pour la transformation d'un secteur en un milieu de vie attrayant »

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment commercial.

ATTENDU QUE les recommandations du CCU doivent recevoir l'approbation du Conseil municipal ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte les recommandations du CCU soit,  
**Propriété :** 1010 rue St-Joseph  
**Objet :** Autoriser la demande de permis visant l'agrandissement du bâtiment commercial

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

294-19-11-04

### 1200 RUE ST-JOSEPH REDEVANCE POUR FINS DE PARCS OU TERRAINS DE JEUX

ATTENDU QUE le *Règlement de lotissement 561*, plus particulièrement l'article 3.6 de ce dernier, permet au Conseil d'exiger un paiement en argent au lieu d'une superficie de terrain, lors de l'approbation d'un plan relatif à des opérations cadastrales;

ATTENDU QU' il est préférable, selon les membres du conseil, d'exiger cette compensation en argent dans le cas mentionné ci-dessous;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le paiement d'une somme équivalent à 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation comme prévu par le *Règlement de lotissement 561*, pour la création du lot 6 339 267 correspondant à un nouveau terrain constructible, en vertu de la subdivision cadastrale suivante :

Lot subdivisé :	1 823 890
Lots projetés :	6 339 267 et 6 339 268
	Cadastre du Québec
Nom de l'arpenteur :	Gilbert Grondin
Numéro minutes :	22525
Pourcentage applicable :	10 %
Montant estimé :	1776,06 \$

ADOPTÉE

295-19-11-04

### 1200 RUE ST-JOSEPH - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté le paiement d'une somme équivalent à 10% de la valeur inscrite au rôle d'évaluation comme prévu par le *Règlement de lotissement 561*, pour la création du lot 6 339 267 correspondant à un nouveau terrain constructible;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a relevé un manque de terrains constructibles sur son territoire, représentant une contrainte à l'implantation de nouveaux ménages;

ATTENDU QUE l'article 3.6 du règlement 561 stipule que «*Comme condition préalable à l'approbation d'un plan relatif à une opération cadastrale autre qu'une annulation, une correction ou un remplacement de numéros de lots n'entraînant aucune augmentation du nombre de lots, que des rues y soient prévues ou non, le propriétaire doit s'engager à céder à la Ville, à des fins de parcs ou de terrains de jeux, un pourcentage de la superficie du terrain compris dans le plan et situé dans un endroit qui, de l'avis du Conseil, convient pour l'établissement de parcs et de terrains de jeux. Au lieu de cette superficie de terrain, le Conseil peut exiger le paiement d'une somme au pourcentage de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour le terrain compris dans le plan.*»;

ATTENDU QUE le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 10 %;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière équivalente à la redevance requise, soit un montant de 1776,06 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de dédier au *fonds réservé aux fins de parcs ou terrains de jeux* l'équivalent du montant de la redevance requise, représentant un montant total de 1776,06 \$.

ADOPTÉE

### **DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF**

Le trésorier dépose les deux états comparatifs suivants :

- État comparatif des revenus et des dépenses de fonctionnement au 30 septembre de l'année 2018 et 2019
- Estimation des résultats de fin d'année pour l'exercice de l'année 2019

Ces documents sont signés par le trésorier, en date du 30 octobre 2019, et consignés aux archives de la municipalité.

ADOPTÉE

296-19-11-04

### **CHANGEMENT DE DÉSIGNATION DE DEUX SERVICES MUNICIPAUX**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les désignations des services Hygiène du milieu et Services récréatifs et communautaires soient changées par :

- ***Environnement et Gestion des eaux***
- ***Loisirs***

ADOPTÉE

### **CONFIRMATION DE LA DIVULGATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

En vertu de l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, chaque année, dans les soixante (60) jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du Conseil dépose devant celui-ci, une déclaration mise à jour.

Les membres du conseil suivants déposent leur divulgation, soit :

- Renald Chênevert, Maire
- Jacques Blanchard, conseiller siège 1
- Vicky Bombardier, conseillère siège 2
- Pierre Tétrault, conseiller siège 3
- Jimmy Royer, conseiller siège 4
- Dany St-Amant, conseiller siège 5
- Julien Bussières, conseiller siège 6

ADOPTÉE

297-19-11-04

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 611-1  
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE DE 250 000 \$  
CONCERNANT DES TRAVAUX ET DES MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU  
PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

Monsieur le conseiller Jimmy Royer, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 611-1 intitulé : **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE DE 250 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX ET DES MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE** pour une période de 25 ans, remboursable par une taxe imposée d'après la valeur de tous les immeubles imposables de la municipalité;
- dépose le projet du règlement numéro 611-1 intitulé **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT COMPLÉMENTAIRE DE 250 000 \$ CONCERNANT DES TRAVAUX ET DES MONTANTS SUPPLÉMENTAIRES AU PROJET DE RÉNOVATION DE L'HÔTEL DE VILLE**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

ADOPTÉE

298-19-11-04

**FERMETURE DES BUREAUX DE L'HÔTEL DE VILLE ET L'ARÉNA - PÉRIODE  
DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la fermeture des bureaux de l'Hôtel de Ville et de l'Aréna, pour la période des fêtes, soit du 20 décembre 2019 à compter de midi jusqu'au 05 janvier 2020 (inclusivement);

QUE le Conseil municipal reconnaît les jours fériés établis dans la Politique des Bénéfices marginaux. (soit les 24, 25, 26, 31 décembre et 01 et 02 janvier).

ADOPTÉE

299-19-11-04

**GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT DEMANDE DE SERVICES**

ATTENDU QUE du 7 au 9 février 2020, se tiendra la 38<sup>ième</sup> édition du *Grand Prix Ski- Doo de Valcourt* et l'organisme demande le support de la Ville de Valcourt pour l'installation des oriflammes un mois précédant l'événement ainsi que l'affichage sur le panneau lumineux;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande venant du comité du *Grand Prix de Valcourt*, soit l'installation des oriflammes ainsi que l'affichage sur le panneau électronique.

ADOPTÉE

300-19-11-04

### **OFFRE DE SERVICE - SERVITUDES SUITE À L'ENFOUISSEMENT DES FILS SUR LA RUE ST-JOSEPH**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de Monty Sylvestre, conseillers juridiques pour la préparation, signature et enregistrement des servitudes suite à l'enfouissement des fils sur la rue St-Joseph, telle que détaillée dans l'offre datée du 28 octobre 2019.

ADOPTÉE

301-19-11-04

### **BATISSE SISE AU 1019 RUE ST-JOSEPH ACCEPTATION DE SOUMISSION POUR REFAIRE LE PLANCHER**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la soumission venant de Marc Toews pour refaire le plancher du rez-de-chaussée de la bâtisse *Maison des jeunes*, telle que présentée en date du 22 octobre 2019 et représentant un montant de 4 274.00 \$ (taxe non incluses).

ADOPTÉE

### **RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE AUTORISATION DE PAIEMENT CERTIFICAT NO 3**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

### **CLUB QUAD DE LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS DEMANDE POUR PROLONGER LA PERMISSION DE CIRCULER DANS LES RUES PERMISES**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

302-19-11-04

### **DEMANDE POUR VENTE DU LOT 3 961 152**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu une demande de propriétaires demeurant sur la rue Cousineau afin de faire l'acquisition du lot adjacent à leur propriété, soit le lot 3 961 152, avec une clause de non construction sur celui-ci;

ATTENDU QUE ce lot est un lot en soit et est disponible pour la construction d'une nouvelle propriété;

ATTENDU QUE le Conseil ne veut pas créer de précédent;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse cette demande

ADOPTÉE

303-19-11-04

### **CAHIER PORTRAIT DU VAL-SAINT-FRANÇOIS - DEMANDE DE PUBLICATION**

ATTENDU QUE le Service de développement régional et local de la MRC du Val- Saint-François (SDRL) en collaboration avec les journaux La Pensée de Bagot et l'Étincelle publieront, le 27 novembre prochain, un cahier spécial sur le «*Portrait du Val-Saint-François, Les visages de notre économie*» et demandent au Conseil municipal de faire paraître une publicité à l'intérieur de cette édition spéciale;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de publication spéciale sur le «*Portrait du Val-Saint-François, Les visages de notre économie*», qui sera publié, le 27 novembre 2019, à l'intérieur des journaux La Pensée de Bagot et l'Étincelle, représentant une (1) page couleur et un montant de 999 \$ (taxes non incluses)

ADOPTÉE

304-19-11-04

### **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE VALCOURT ET RÉGION DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, pour l'année 2020, venant du Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région;

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande pour l'année 2020, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites de la Ville de Valcourt*;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte de verser une contribution financière, pour l'année 2020, au montant de 9 495 \$ au Centre d'Action bénévole de Valcourt et Région.

ADOPTÉE

305-19-11-04

### **TRANS-APPEL - DEMANDE D'ADHÉSION 2020 TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF**

ATTENDU QU' en matière de transport adapté, la Ville veut rendre disponible ce service à ses citoyens;

ATTENDU QUE la Ville souhaite que Trans-Appel continue à offrir ce service pour les citoyens de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor soit désignée organisme mandataire du service de transport adapté, tel que stipulé initialement dans le protocole d'entente;
- QUE la Ville de Valcourt accepte que la Ville de Windsor délègue à l'organisme sans but lucratif Trans-Appel, l'organisation du service de transport adapté;
- QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte d'adhérer au service de Transport adapté, Trans-Appel Inc., pour l'année 2020, et de payer la quote-part qui s'établit à 4.07 \$ par personne pour un montant total de 8 815.62 \$ (2 166 citoyens à 4.07 \$);
- QUE la Ville de Valcourt accepte la tarification suivante pour chacun des déplacements des personnes admises :
- |                        |         |
|------------------------|---------|
| Déplacement local :    | 3.50 \$ |
| Déplacement Sherbrooke | 8.00 \$ |
- QUE la Ville de Valcourt accepte les prévisions budgétaires 2020 de l'organisme Trans-Appel.
- ADOPTÉE

306-19-11-04

### **PROGRAMME TRIO ÉTUDIANT DESJARDINS POUR L'EMPLOI - ÉDITION 2020**

- ATTENDU QUE le *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi* vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région. Le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;
- ATTENDU QUE la proposition suggérée du Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison 2020, est de 10 jeunes et représente un montant total de 3 035 \$;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE le Conseil municipal accepte l'adhésion de la Ville de Valcourt, au programme *Trio étudiant Desjardins pour l'emploi*, telle que proposée par le Carrefour jeunesse Emploi, pour la saison estivale 2020;
- QUE la participation de la Ville de Valcourt représente un montant de 3 035 \$, soit 10 jeunes à 303.50 \$ par jeune;
- QUE le Conseil municipal délègue madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt le protocole d'entente entre les Caisses Desjardins du Centre du Val-Saint-François, la Ville de Valcourt, les municipalités participantes et le Carrefour jeunesse-emploi de Johnson.
- ADOPTÉE

307-19-11-04

### **MAISON DES JEUNES L'INITIATIVE INC. DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

- ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière, au montant de 7 000 \$, venant de la *Maison des Jeunes l'Initiative Inc.*, pour l'année 2020;
- ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil l'acceptation de la demande étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande de contribution financière, au montant de 7 000 \$ à la *Maison des Jeunes l'Initiative Inc.*, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

308-19-11-04

### **GRAND PRIX SKI-DOO DE VALCOURT** **DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente 2019-2020, entre la Ville de Valcourt et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt, selon les termes et conditions de l'entente déposée en annexe, qui fait partie intégrante de la présente résolution et ce, conditionnellement que les bureaux du GPS demeurent à Valcourt;

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Renald Chênevert, maire et madame Karine Boucher, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Ville de Valcourt, le protocole d'entente entre la municipalité et le Grand Prix Ski-doo de Valcourt.

ADOPTÉE

309-19-11-04

### **GRAND DÉFI DESJARDINS 2020 - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE du 1 mai au 8 juin 2020, aura lieu le Grand Défi Desjardins 2020 ayant pour mission de promouvoir les saines habitudes de vie chez les jeunes;

ATTENDU QUE ce Défi bénéficiera aux 4000 élèves des écoles du territoire du Val-Saint-François et que chacune de ces écoles recevra un minimum de 2 000 \$ pour la réalisation d'un projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la demande venant pour le Grand Défi Desjardins 2020, soit de verser une contribution financière totale équivalente à 1 \$ par citoyen;

QUE la contribution déjà acceptée par la résolution 243-19-09-03 au montant de 500 \$ soit déduite du montant accepté de la présente contribution.

ADOPTÉE

310-19-11-04

### **ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE** **DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT AU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

ATTENDU QUE la Ville a reçu une demande venant de l'École secondaire l'Odysée afin d'avoir l'accès gratuit au Centre communautaire, le 04 juin 2020 pour la première remise de diplôme des élèves du secondaire 5;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le comité consultatif de commandites (CCC) recommande au Conseil de verser une contribution financière au montant de 100 \$, soit l'équivalent du coût de la location, et ce pour la première de l'événement, étant donné que celle-ci respecte les critères et orientations établis dans la *Politique de contributions et commandites* de la Ville de Valcourt;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation du CCC, soit de verser une contribution financière au montant de 100\$ à l'École secondaire l'Odyssée pour la première remise de diplôme des élèves du secondaire 5.

ADOPTÉE

311-19-11-04

### **MAISON DE LA FAMILLE LES ARBRISSEAUX DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a reçu une demande de contribution financière venant de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux dans le cadre d'un projet de financement;

La collecte de fonds consiste à vendre des lumières de Noël au coût de 2\$ chacune. Le 30 novembre, lors de la Journée de l'illumination, les lumières vendues et installées sur la devanture de la Maison de la Famille seront allumées toute la période des fêtes;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt reçoit de plus en plus de demande d'aide financière et la municipalité ne peut répondre positivement à chaque demande;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal refuse la demande venant de la Maison de la Famille Les Arbrisseaux.

ADOPTÉE

### **SKI DE FOND VAL PLEIN AIR - DEMANDE D'ACCÈS GRATUIT AU CIBOULOT**

Ce sujet est reporté à une prochaine séance.

.

312-19-11-04

### **DEMANDE DE FORMATION - PRÉPARATION À LA RETRAITE**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Manon Beauchemin et Paul Roy à s'inscrire à la journée de formation : *Comment se préparer à la retraite dans sa tête et dans sa poche?* donné par Brio PAE, le samedi 30 novembre prochain à Saint-Charles-de-Drummond, représentant un coût de 249 \$ par inscription.

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

313-19-11-04

### **PROJET PUMPRACK - AUTORISATION DE PAIEMENT**

ATTENDU QUE les travaux de construction de la piste asphaltée BMX – Pumptrack sont maintenant terminés.

ATTENDU QUE la firme Tessier Récréo-Parc confirme la conformité desdits travaux et s'est engagée, dans un courriel daté du 17 octobre 2019, à faire une inspection complète, au printemps 2020, pour s'assurer de remplir les exigences demandées et faire, au besoin, les améliorations ou réparations après l'hiver;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise le trésorier à émettre le paiement final à la firme Tessier Récréo-Parc au montant de 84 500 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE

314-19-11-04

### **AVIS DE NON RENOUVELLEMENT - ENTENTE DE LOCATION DU TERRAIN ET EMPLACEMENT POUR ENTREPOSAGE**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt possède une *Entente pour la location du terrain et emplacement pour l'entreposage (du sable et sel) sur le lot 360-P et 360-2; situé au 5014 route 222, Valcourt;*

ATTENDU QU' à l'article 4 stipule : cette location est valide pour une année, soit du 1<sup>er</sup> juillet 2013 au 30 juin 2014. Par la suite, cet engagement se renouvelle pour une période additionnelle d'une année, à moins que l'une ou l'autre des parties n'ait signifié son objection, au moins 3 mois avant la fin du terme ou la période de renouvellement.

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt souhaite mettre un terme à cette entente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal avise que la Ville de Valcourt désire mettre fin à l'*Entente pour la location du terrain et emplacement pour l'entreposage.*

ADOPTÉE

315-19-11-04

### **FOURNITURE DE MATÉRIAUX PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions pour la fourniture de matériaux pour le service des travaux publics ont été demandées, par voie d'invitation, pour l'année 2020, à quatre (4) fournisseurs;

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 30 octobre 2019 à 11h00 et la municipalité a reçu une (1) soumission, pour l'année 2020, soit celle de Léon Bombardier Inc. et le résultat est le suivant :

	<b>Tarif / tonne</b> (taxes non incluses)
0-3/4 conforme	26.25 \$
0-2 ½ conforme	25.30 \$
Sable classe A	13.00 \$
Sable classe B	9.00 \$

- ✓ Des frais supplémentaires seront applicables durant la période de dégel et durant la période hivernale

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission venant de Léon Bombardier Inc. pour la fourniture de matériaux pour le service des travaux publics, tel que soumissionné au bordereau de soumission en date du 23 octobre 2019 et l'appel d'offre daté du 15 octobre 2019, pour en faire partie intégrante et ce, pour l'année 2020.

ADOPTÉE

316-19-11-04

### **ENTENTE DE SERVICES POUR LA DISPOSITION DES BIENS EXCÉDENTAIRES - CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE le Centre de services partagés du Québec et de la disposition des biens fournit les services spécialisés ainsi que le personnel qualifié dans la gestion et la disposition des biens excédentaires;

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt possède actuellement un balai mécanique dont la municipalité voudrait mettre en vente;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise Marc Tétrault, contremaître municipal, à signer pour et au nom de la Ville de Valcourt, l'Entente de services pour la disposition des biens excédentaires, telle que présentée en annexe

ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

317-19-11-04

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME FIMEAU (FONDS POUR L'INFRASTRUCTURE MUNICIPALE)**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal autorise monsieur Pierre Grondin, ingénieur de la firme EXP à compléter et demander, pour et au nom de la Ville de Valcourt tous les formulaires à la demande de subvention pour la rue Champlain (soit de la rue Décarie à Desranleau) dans le cadre du programme du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU).

ADOPTÉE

318-19-11-04

### **OFFRE DE SERVICE - PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES ÉTANGS AÉRÉS DE LA STATION D'ÉPURATION**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte l'offre de service venant de la firme EXP pour la réalisation des plans et devis préliminaires (60%) pour la réfection des étangs aérés de la station d'épuration dans le cadre du programme de subvention du Fonds pour l'infrastructures municipale d'eau (FIMEAU), telle que détaillée dans l'offre datée du 30 octobre 2019.

ADOPTÉE

319-19-11-04

### **PROGRAMME FIMEAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessures, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU :

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

- QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.
- ADOPTÉE

320-19-11-04

### **PROGRAMME FIMEAU - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE** **TRAVAUX DE RÉFECTION USINE D'ÉPURATION DES EAUX**

- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a pris connaissance du Guide relatif au programme FIMEAU (Fonds pour l'infrastructure municipale), qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;
- ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
- QUE la Ville de Valcourt s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes, coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessures, dommage ou perte ou la destruction de Biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU :
- QUE la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;
- QUE la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changements;
- QUE la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;
- QUE le Conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.
- ADOPTÉE

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

321-19-11-04

### ADOPTION DU PLAN DE SÉCURITÉ CIVILE - MIS À JOUR

- ATTENDU QUE la *Loi sur la sécurité civile* a pour objet la protection des personnes et des biens contre les sinistres ;
- ATTENDU QUE le « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre » entre en vigueur le 9 novembre 2019 ;
- ATTENDU QUE le conseil municipal de la Ville de Valcourt désire assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres majeurs ;
- ATTENDU QUE les municipalités sont les premières responsables de la gestion des interventions lors d'un sinistre majeur en regard des fonctions de décision et de coordination pour assurer la protection des personnes et la sauvegarde des biens sur leur territoire ;
- ATTENDU QUE par sécurité civile on entend l'organisation d'opérations de prévention, de préparation, d'intervention ou de rétablissement dans le cas d'un sinistre majeur ;
- ATTENDU QUE certaines parties du plan sont propres à la Ville de Valcourt et que certaines parties s'appliquent à l'ensemble des 7 municipalités partenaires de la démarche de planification ;
- ATTENDU QUE le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt, ainsi que la partie propre à la Ville de Valcourt ont été révisés et rédigés en s'inspirant du modèle proposé par le ministère de la Sécurité publique chargé de l'application de la *Loi sur la sécurité civile*.
- ATTENDU QUE le plan de sécurité civile intermunicipal de la Région-de-Valcourt, ainsi que la partie propre à la Ville de Valcourt ont été révisés et rédigés en retenant des mesures pouvant permettre de se conformer au « Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre ».

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANY ST-AMANT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D' adopter le plan de sécurité civile intermunicipal « révisé » de la Région-de-Valcourt.

ADOPTÉE

### DÉMISSION - JOURNALIER CLASSE 1 SAISONNIER AUX TRAVAUX PUBLICS

Le Conseil municipal prend acte de la démission déposée en date du 04 novembre 2019 par monsieur Jason Charland à titre de journalier, classe 1 – saisonnier aux travaux publics, effective à compter de la présente résolution.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

322-19-11-04

### LETTRÉ D'ENGAGEMENT AU SOUTIEN DU QUOTIDIEN LA TRIBUNE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Valcourt accepte, dans le cadre de la relance de La Tribune, à soutenir la mission du quotidien en assurant une relation d'affaires stable, pendant les cinq prochaines années;

QUE cet engagement fera en sorte que notre municipalité obtiendra, dans le respect de la mission du quotidien et des règles déontologiques des journalistes, des services professionnels sous diverses formes à définir, pouvant être notamment des cahiers spéciaux, des pages thématiques, des projets spéciaux à définir et des campagnes publicitaires;

QUE les deux parties, la Ville de Valcourt et La Tribune, discuteront chaque année des différentes formes que prendra cet engagement annuel;

QU' il est entendu, que cet engagement, est uniquement lié à la relance de La Tribune avec le maintien d'une équipe importante dans notre région pour la couverture et la rédaction d'une information locale et régionale de qualité;

QUE cet engagement qui favorise la relance de La Tribune et démontre au vendeur des actifs ainsi qu'à tout repreneur notre détermination à contribuer à l'avenir du quotidien La Tribune.

ADOPTÉE

323-19-11-04

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUSSIÈRES, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 19h55.

ADOPTÉE

---

Renald Chênevert, Maire

---

Manon Beauchemin, Greffière